



communiqué

No:
No.: 1

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 4 JANVIER 1979

CRÉATION DE L'ORGANISATION DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, et le Ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Roméo LeBlanc, ont annoncé aujourd'hui que la Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique nord-ouest était entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1979.

La nouvelle Convention prévoit la création de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPAN) en remplacement de la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (CIPAN), qui coordonne la pêche dans cette région depuis 1950.

L'OPAN servira d'organisme central pour la gestion internationale des pêches situées à l'extérieur et aux abords immédiats des zones de 200 milles établies par les Etats côtiers de l'Atlantique nord-ouest, de même que pour la consultation et la coopération scientifiques visant toute la zone. La nouvelle Organisation se compose d'un Conseil scientifique chargé d'étudier les données scientifiques et d'en discuter, d'une Commission des pêches chargée de la gestion des pêches situées à l'extérieur des zones territoriales des Etats côtiers, d'un Conseil général chargé de surveiller et de coordonner les activités de l'OPAN et d'un Secrétariat.

...2